

Projet visant à atténuer les effets de la rareté de personnel enseignant (hors-convention)

Partie 1 : Accompagnement, mentorat et formation du personnel enseignant en insertion professionnelle, légalement qualifié ou non légalement qualifié

À l'attention de la direction des écoles **primaires et secondaires** et de leurs membres du CPE.

- La direction d'établissement et les membres du CPE (à défaut d'avoir un CPE la responsabilité incombe à l'AG et convenu avec les personnes déléguées) **s'engagent à respecter les balises ci-dessous** dans l'utilisation des sommes découlant du projet :

Qui peut utiliser les sommes ?

- Les personnes enseignantes légalement qualifiées (LQ) disponibles et désireuses d'offrir un support à une autre personne enseignante de leur école, en surplus de leur tâche éducative annuelle, par exemple :
 - Personne enseignante régulière peu importe le pourcentage de tâche;
 - Personne enseignante à temps partiel peu importe le pourcentage de tâche;
 - Personnes enseignantes retraitées;

Qui peut recevoir du soutien ?

- Les personnes enseignantes LQ ou NLQ qui le souhaitent et qui ont **une tâche stable** dans un milieu (suppléance plus de 10 jours ¹, contrat temps partiel peu importe le pourcentage ², contrat temps plein (enseignant régulier sans égard au pourcentage), à la leçon).

^{1 et 2} L'objectif étant d'offrir un soutien rapide, dès que la situation laisse présager l'atteinte de la suppléance + 10 jours ou l'atteinte des critères pour l'obtention d'un contrat, le soutien peut être offert.

Comment fonctionne le projet ?

- L'objectif du projet est d'offrir un support de nature pédagogique à un collègue enseignant qui en fait la demande; (la personne enseignante qui offre son temps **n'est pas un suppléant**, le titulaire doit être présent);
- Le support offert doit se faire **avec la personne enseignante** dans un objectif de développement professionnel en respect de l'autonomie de chacun;
- Les personnes enseignantes s'impliquent volontairement dans ce projet;
- Le support peut s'organiser de manière ponctuelle ou récurrente en fonction de la demande, de l'offre et des besoins des personnes enseignantes;
- Le projet **ne vise pas** :
 - à remplacer une personne enseignante absente;
 - à supporter les élèves de la classe;
 - à faire du décloisonnement;
 - à faire des sous-groupes ou à faire des projets divers en dyade (ex : activité spéciale de Noël).
- Le projet **vise** à supporter la personne enseignante en fonction de ses besoins de nature pédagogique, **notamment** par:
 - l'observation et la rétroaction; la modélisation de l'enseignement et de la gestion de classe;
 - l'aide et le soutien à la planification;
 - l'exploration des différentes ressources disponibles;
 - le partage de pratiques.

Comment participer au projet ?

- La personne enseignante qui souhaite **obtenir** du soutien se manifeste de la manière dont l'aura déterminé le CPE;
 - La personne enseignante qui obtient du soutien en dehors des périodes de cours et leçons ou de formation et éveil sera rémunérée à 1/1000 du traitement annuel + 33 % pour le **temps effectué en sus de sa tâche** avec l'enseignante ou l'enseignant qui la soutient (temps fait, temps payé).
 - Une feuille de temps devra être complétée puis remise à la direction selon les modalités déterminées par le CPE (après chaque prestation effectuée en sus de la tâche, une fois par cycle, etc.).
- La personne enseignante qui souhaite **offrir** son soutien se manifeste de la manière dont l'aura déterminé le CPE;

- La personne enseignante qui offrira son soutien en dehors des périodes de cours et leçons ou de formation et éveil sera rémunérée à 1/1000 du traitement annuel + 33 % pour le temps effectué en sus de sa tâche avec l'enseignante ou l'enseignant qu'elle soutient (temps fait, temps payé).
 - Une feuille de temps devra être complétée puis remise à la direction selon les modalités déterminées par le CPE (après chaque prestation effectuée en sus de la tâche, une fois par cycle, etc.).
- Ce support aux collègues **s'effectue en toute confidentialité**, sans jugement ni évaluation quant à ce qui se passe dans la dyade ou comment évolue la situation;
- En tout temps, la personne enseignante qui offre ou reçoit le soutien peut se retirer de ce projet.

Reddition de compte :

- Le paiement à 1/1000 du traitement annuel + 33 % sera versé à la personne enseignante **qui offrira son soutien** en dehors des périodes de cours et leçons ou de formation et éveil, après la remise de la feuille de temps à la direction et le traitement de celle-ci par la secrétaire;
- Le paiement à 1/1000 du traitement annuel + 33 % sera versé à la personne enseignante **qui recevra le soutien** en dehors des périodes de cours et leçons ou de formation et éveil après la remise de la feuille de temps à la direction et le traitement de celle-ci par la secrétaire;
- Une reddition de compte sera réalisée régulièrement afin de permettre au CSS de faire un bilan;
- La direction de l'établissement devra garder une copie des feuilles de temps en lien avec le présent projet.

Mandats du CPE

Pour les objets ci-dessous, veuillez indiquer la manière dont le CPE s'y prendra (quand et comment) pour faire :

- La promotion/diffusion du projet : _____

- Procédure pour offrir du soutien : _____

- Procédure pour obtenir du soutien : _____

- Autres : _____

(Lorsque l'information sera disponible)

Signature direction d'établissement : _____

Signature Présidence du CPE _____

Veuillez annexer ce document à votre PV de CPE

Merci de bien vouloir acheminer une copie remplie de ce formulaire au Service des ressources humaines (srh_enseignants@cssdgs.gouv.qc.ca) ainsi qu'à L'APL z27_lignery@aplcsq.net

Pour toutes questions relatives à ce projet, veuillez communiquer avec le SRH (srh_enseignants@cssdgs.gouv.qc.ca) ou L'APL z27_lignery@aplcsq.net